



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 45295

Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés financières et matérielles que rencontrent les étudiants se présentant aux épreuves du BTS « assistant de direction » au lycée d'Etat de Wallis-et-Futuna. En raison de l'absence de centre d'examen sur le territoire, ces jeunes sont tenus de se rendre en Nouvelle-Calédonie à deux reprises au courant du mois de novembre de chaque année pour subir les épreuves écrites puis orales. Ces déplacements sont à la fois coûteux pour le territoire qui les finance dans leur totalité et contraignants pour ces étudiants qui, pour la plupart, réalisent en fin de leur scolarité un stage obligatoire en entreprise. Afin de prendre la pleine mesure de ces inconvénients, il lui rappelle que la Nouvelle-Calédonie est située à plus de 2 000 kilomètres du territoire de Wallis-et-Futuna et que le prix d'un billet aller-retour Wallis-Nouméa s'élève à 4 000 francs français. De manière à assurer l'égalité d'accès à ce diplôme, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour qu'un centre d'épreuves du BTS secrétariat soit ouvert à Wallis pour la session de novembre 2000. Réclamée depuis plusieurs années par les étudiants, cette mesure, relativement peu onéreuse pour les pouvoirs publics, participerait de la réorganisation des filières en fonction des besoins de la collectivité en matière d'emplois.

Texte de la réponse

L'ouverture d'un centre d'examens à Mata-Utu pour les candidats au brevet de technicien supérieur originaires des îles Wallis-et-Futuna, tant pour les épreuves écrites qu'orales, est actuellement à l'étude avec les services du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45295

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2542

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5909